



« Nos forêts sont certifiées PEFC »

**DEPARTEMENT DE LA NATURE
ET DES FORÊTS**

**COMMUNES DE JALHAY, LIERNEUX, PEPINSTER, SPA,
STAVELOT, THEUX, TROIS-PONTS.**

**FABRIQUES D'ÉGLISE de LIERNEUX, VILETTES, FRANCHEVILLE,
BASSE-BODEUX,**



CATALOGUE

**VENTE PAR ADJUDICATION PUBLIQUE
DES COUPES DE BOIS ORDINAIRES POUR L'EXERCICE 2021
VOLUME TOTAL : 44 944 m³**

TABLE DES MATIERES

Calendrier des ventes et contacts

Clauses générales

Clauses particulières principales

Présentation des lots de bois sur pied en vente par propriétaire

Vente du 23/10/2020

- Commune de Lierneux Lots 1 à 10 (cantonement de Vielsalm)
Lots 11 (Anticipé cantonnement de Vielsalm)
- Fabrique d'église de Vilettes Lot 1 (cantonement de Vielsalm)
- Fabrique d'église de Lierneux Lot 1 (cantonement de Vielsalm)
- Commune de Stavelot Lots 1 à 10 (cantonement de Spa)
- Fabrique d'église de Francheville Lot 1 (cantonement de Spa)
- Commune de Jalhay Lots 1 à 10 (cantonement de Spa)
Lots 20 à 24 (cantonement de Verviers)
- Commune de Trois-Ponts Lots 1 à 9 (cantonement de Spa)
- Fabrique d'église de Basse-Bodeux Lot 1 (cantonement de Spa)

Vente du 28/10/2020

- Commune de Theux Lots 1 à 7 et 10 à 14 et 21 à 23
(cantonement de Spa)
- Commune de Pepinster Lots 1 à 5 (cantonement de Spa)
- Commune de Spa Lots 1 et 6 (cantonement de Spa)

Annexe : ensemble des formulaires légaux repris dans les clauses générales

CALENDRIER DES 1^{ère} et 2^{ème} VENTES

Date et heure de la 1 ^{ère} vente	Mode de vente	Lieu de la 1 ^{ère} vente	Propriétaires (dans l'ordre de la vente)	Volume mis en vente	Date et heure de la 2 ^{ème} vente	Lieu de 2 ^{ème} vente
Vendredi 23/10/2020 A partir de 9h00 précise	Soumissions	Salle de l'Espace culturel, Rue Traverse 9 à 4980 TROIS-PONTS	Commune de Lierneux	10 952 m ³	9/11/2020 à 13h00	Administration communale Rue du Centre 80 4990 LIERNEUX
			Fabrique d'église de Vilettes	412 m ³	9/11/2020 à 13h00	Administration communale Rue du Centre 80 4990 LIERNEUX
			Fabrique d'église Lierneux	86 m ³	9/11/2020 à 13h00	Administration communale Rue du Centre 80 4990 LIERNEUX
			Commune de Stavelot	8 250 m ³	9 /11/2020 à 9h00	Administration communale Place St-Remacle 32 4970 STAVELOT
			Fabrique d'église Francheville	62 m ³	9 /11/2020 à 9h00	Administration communale Place St-Remacle 32 4970 STAVELOT
			Commune de Jalhay	8 179 m ³	6 /11/2020 à 9h00	Administration communale Rue de la Fagne 46 4845 JALHAY
			Commune de Trois-Ponts	6 382 m ³	9/11/2020 à 9h00	Administration communale Route de Coo 58 4980 TROIS-PONTS
			Fabrique d'église Basse-Bodeux	62 m ³	9/11/2020 à 9h00	Administration communale Route de Coo 58 4980 TROIS-PONTS
Mercredi 28/10/2020 A partir de 8h00' précise	Soumissions	Salle communale de La Reid, Route du Maquisard à 4910 LA REID	Commune de Theux	7 785 m ³	18/11/2020 à 11h00	Administration communale Place du Perron 2 4910 THEUX
			Commune de Pepinster	2 055 m ³	10/11/2020 à 11h00	Administration communale Rue Neuve 35 4860 PEPINSTER
			Commune de Spa	719 m ³	10/11/2020 à 10h00	Administration communale Rue de l'Hôtel de Ville 44 4900 SPA

VOLUME TOTAL : 44.944 m³

RÉGIME DE T.V.A. appliqué : 2 % pour tous les propriétaires à l'exception de la Commune de Theux 6 %.
FRAIS DE VENTE : 3%

Pour obtenir davantage d'informations :

Le présent catalogue des ventes groupées du cantonnement de Spa (les cantonnements de Verviers, Vielsalm et Marche-en-Famenne participant également) peut être obtenu gratuitement sur demande auprès des Services administratifs suivants.

Depuis 2020, il est également possible de le consulter, de la télécharger ou de composer son catalogue gratuitement sur le site <https://wallowood.be/fr>

	adresse	Téléphone
Commune de Jalhay	Rue de la Fagne 46 – 4845 Jalhay	087/37.91.20
Commune de Lierneux	Rue du Centre 80 – 4990 Lierneux	080/31.97.85 – ext 29
Commune de Pepinster	Rue Neuve 35 – 4860 Pepinster	087/46.81.46
Commune de Theux	Place du Perron 2 – 4910 Theux	087/53.92.23
Commune de Trois-Ponts	Route de Coo 58 – 4980 Trois-Ponts	080/68.98.80
Commune de Spa	Rue de l'Hôtel de Ville 44 – 4900 Spa	087/79.53.60
Commune de Stavelot	Place St-Remacle 32 – 4970 Stavelot	080/86.20.24
Cantonnement de Spa	Rue de la Sauvenière 201 – 4900 Spa	087/29.90.80
Cantonnement de Verviers	Rue de Dinant 11 – 4800 Verviers	087/29.34.80
Cantonnement de Vielsalm	Place de Salm 2 bte 0A – 6690 Vielsalm	080/28.22.80
Fabrique d'Église de Vilettes		Contacteur la commune de Lierneux
Fabrique d'Église de Lierneux		Contacteur la commune de Lierneux
Fabrique d'Église de Franchevilles		Contacteur la commune de Stavelot
Fabrique d'Église de Basse-Bodeux		Contacteur la commune de Trois- Ponts

CLAUSES GENERALES

La vente a lieu conformément au **cahier des charges général** relatif à la vente des coupes de bois des personnes morales de droit public belge autres que ceux de la Région wallonne, modifié le 07.07.2016 par le Gouvernement wallon ainsi que sur la base du code forestier du 15 juillet 2008 complété par les clauses particulières suivantes.

Le cahier général des charges est publié au Moniteur Belge.

CLAUSES PARTICULIÈRES

Art.1 Mode d'adjudication

A la requête des Conseils communaux, en application de l'article 4 du cahier général des charges, la vente publique sera faite **par soumissions** (cf. modèle dans les annexes aux clauses générales) et par propriétaire.

Pour les lots de la commune de Jalhay, l'ouverture des enveloppes s'effectuera par tranches, à savoir :

1^{ère} tranche	Ct de Spa Lots n°	1 à 10
2^{ème} tranche	Ct de Verviers Lots n°	20 à 24

Pour les lots de la commune de Theux, l'ouverture des enveloppes s'effectuera par tranches, à savoir :

1^{ère} tranche	Ct de Spa Lots n°	1 à 7
2^{ème} tranche	Ct de Spa Lots n°	10 à 14 et de 21 à 23

Art 2 Conditions d'exploitations particulières

Conformément à l'art 42 des Cahier général des charges, les conditions d'exploitations particulières éventuelles sont indiquées sous les fiches des lots repris en annexe.

Pour le lot anticipé de la commune de LIERNEUX, les conditions sont spécifiées dans la fiche de lot.

Art.3 Rappel de l'article 3 des conditions générales :

Par le seul fait du dépôt d'une soumission ou de la remise d'une offre, tout candidat adjudicataire reconnaît avoir pris connaissance de toutes les clauses générales et particulières du présent cahier des charges (général et particulier) et déclare y adhérer sans restriction aucune.

Art. 4 Délai d'exploitation :

Fixé au 31/03/2022 sauf disposition contraire inscrite sous les lots.

En cas de chablis ou de scolytés, exploitation obligatoire dans les 15 jours, (Arrêté du Gouvernement wallon du 16 juillet 2020 portant sur les mesures temporaires de lutte contre la pullulation des scolytes de l'épicéa) du permis d'exploiter pour les premiers, et de la demande du Préposé forestier pour les seconds, y compris façonnage et destruction des écorces si la vidange n'est pas effectuée dans les délais.

Art 5 Visite des lots

La visite des lots marchands peut avoir lieu sur rendez-vous pris 24 heures à l'avance en un endroit convenu avec le forestier concerné à l'exception des mardis, jeudis, week-ends et jours fériés

Art 6 – seconde vente

Les lots retirés ou invendus en première séance de vente seront, sans publicité nouvelle et aux mêmes clauses et conditions, remis en adjudication par soumissions cachetées en une séance publique qui aura lieu selon le tableau du calendrier des ventes.

Mesures COVID

Lors des ventes de bois de cette année ; les mesure de distanciation sociale seront d'application, à savoir :

- Port du masque OBLIGATOIRE durant toute la vente.
- Distance entre les personnes de 1m50 sauf si elles font partie de la même bulle.
- Désinfection des mains au gel hydroalcoolique avant d'entrer dans la salle
- En cas de symptômes « COVID » (Toux/Fièvre/...) merci de ne pas vous présenter à la vente.
- Occupation maximum de la salle 65 personnes, un représentant par société.

ANNEXE

Ensemble des formulaires
légaux repris dans les clauses
générales

*SOUSSION : Modèle général
selon l'article 5 du cahier général des
charges*

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire :	
NOM PRENOM :	
ADRESSE	
.....	
TEL..... GSM.....	
(REPRESENTE PAR))	
Je déclare offrir pour le lot n° de la vente susvisée	
la somme de €,	
soit en toutes lettres : € hors frais et TVA.	
<input type="checkbox"/> Je déclare être assujetti à la TVA sous le n°	
<input type="checkbox"/> Je déclare ne pas être assujetti à la TVA	
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire :	
<input type="checkbox"/> soit je joins la promesse d'engagement à émettre une caution bancaire visée à l'article 13 du cahier des charges ;	
<input type="checkbox"/> soit je paie immédiatement au comptant, séance tenante, par :	
<input type="checkbox"/> la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou une banque d'un pays limitrophe ;	
<input type="checkbox"/> un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur régional / Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement.	
Si j'opte pour le paiement au comptant, je dépose, séance tenante au moyen d'un chèque certifié ou d'une carte bancaire (si le Receveur régional / Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement), une somme supplémentaire correspondant à 20 % du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 €, à titre de garantie, selon les modalités des articles 19, § 1^{er} et 45 du cahier des charges.	

Je déclare avoir une parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et m'y soumettre.

Fait à, le

L'adjudicataire

(signature)

Note

UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5).

Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission doit renseigner également le nom de la personne physique représentant la société.

*SOUSSION : Modèle pour lot < 35 m³
selon les articles 5 et 19, § 2, du cahier
général des charges*

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... (REPRESENTE PAR)	
Je déclare offrir pour le lot n° de la vente susvisée la somme de €, soit en toutes lettres : € hors frais et TVA.	
<input type="checkbox"/> Je déclare être assujetti à la TVA sous le n° <input type="checkbox"/> Je déclare ne pas être assujetti à la TVA	
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire : <input checked="" type="checkbox"/> je présente comme caution physique : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... PROFESSION : <input checked="" type="checkbox"/> ET je paie selon les modalités de l'article 19, § 2, du cahier des charges : <input type="checkbox"/> soit immédiatement au comptant, séance tenante, par : <input type="checkbox"/> la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou une banque d'un pays limitrophe ; <input type="checkbox"/> un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur régional / Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement ; <input type="checkbox"/> en numéraire, pour autant que le Receveur régional / Directeur financier communal marque son accord ; <input type="checkbox"/> soit dans les dix jours calendrier de la vente, par un virement bancaire / numéraire (*) dûment réceptionné par le Receveur régional / Directeur financier communal de l'Administration vendeuse.	
(*) : Biffer la mention inutile	

Nous soussignés déclarons avoir parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et nous y soumettons.

Fait à, le

L'adjudicataire

La caution physique

(signature)

(signature)

Note

UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5).
 Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission renseignera en outre le nom de la personne physique représentant la société.

**PROMESSE D'ENGAGEMENT A EMETTRE UNE CAUTION
BANCAIRE (Modèle A)
selon l'article 15 du cahier général des
charges**

En tête de la banque

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	
Par la présente, l'organisme de cautionnement (nom et adresse de l'organisme de cautionnement) s'engage à se porter caution solidaire, d'ordre et pour compte de (nom et prénom du soumissionnaire) domicilié à (adresse) à concurrence d'un montant total et maximum de € soit (en toutes lettres) euros, laquelle somme couvre le montant total de l'achat, y compris les frais et la TVA, en faveur du propriétaire, et ceci, pour autant que le soumissionnaire susvisé soit déclaré adjudicataire lors de la vente renseignée ci-dessus.	

Il est entendu qu'une partie de la caution à émettre, correspondant à 20% du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 EUR, sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges jusqu'à la délivrance de la décharge d'exploitation du dernier lot acquis auprès d'un même cantonnement, et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

La Banque renoncera à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

La Banque s'engage à émettre cette caution bancaire dans les quinze jours calendrier de la demande qui lui en sera faite, pour autant que cette demande parvienne à la Banque avant l'échéance du présent engagement, soit le (date de la vente + 4 mois)

Le présent engagement prendra fin :

- soit par l'émission de la caution précitée, en utilisation partielle ou totale de la présente promesse;
- soit contre restitution de l'original de la présente promesse;
- soit contre remise d'une attestation de non-utilisation, établie par le bénéficiaire selon le modèle en annexe;
- et en tout cas au plus tard le (date de la vente + 4 mois)

Pour être valable, le présent engagement doit être revêtu, en original, des signatures de l'organisme de cautionnement (sous forme électronique ou mécanique)

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

+ Annexe : attestation d'utilisation ou de non-utilisation totale ou partielle de la promesse de caution bancaire.

**PROMESSE D'ENGAGEMENT A EMETTRE UNE CAUTION
BANCAIRE (Modèle B)
selon l'article 15 du cahier général des
charges**

En tête de la banque

Par la présente, l'organisme de cautionnement (*nom et adresse de l'organisme de cautionnement*)

s'engage à se porter caution solidaire, d'ordre et pour compte de (*nom et prénom du soumissionnaire*)

domicilié à (*adresse*)

à concurrence d'un montant total et maximum de €
soit (*en toutes lettres*) euros,
laquelle somme couvre le montant total de l'achat, y compris les frais et la TVA,
en faveur de (*) , propriétaire des bois,
et ceci pour autant que le soumissionnaire susvisé soit déclaré adjudicataire lors de la vente des coupes qui se
tiendra

le (*date*) (**)

à (*lieu*) (**)

(*) : à compléter par le Receveur régional / Directeur financier communal ou le représentant du propriétaire

(**) : à compléter par le Président de la vente

Il est entendu qu'une partie de la caution à émettre, correspondant à 20% du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 EUR, sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges jusqu'à la délivrance de la décharge d'exploitation du dernier lot acquis auprès d'un même propriétaire et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

La Banque renoncera à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

La Banque s'engage à émettre cette caution bancaire dans les quinze jours calendrier de la demande qui lui en sera faite, pour autant que cette demande parvienne à la Banque dans un délai de 4 mois maximum à dater de la vente et au plus tard avant l'échéance finale du présent engagement, soit le

Le présent engagement prendra fin :

- soit par l'émission de la caution précitée, en utilisation partielle ou totale de la présente promesse;
- soit contre restitution de l'original de la présente promesse;
- soit contre remise d'une attestation de non-utilisation, établie par le bénéficiaire selon le modèle en annexe;
- soit à l'issue du délai de 4 mois à dater de la vente telle que précisée dans l'attestation d'utilisation;
- et en tout cas au plus tard le

Pour être valable, le présent engagement doit être revêtu, en original, des signatures de l'organisme de cautionnement (sous forme électronique ou mécanique)

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

+ Annexe : attestation d'utilisation ou de non-utilisation totale ou partielle de la promesse de caution bancaire.

**ATTESTATION D'UTILISATION OU DE NON UTILISATION
TOTALE OU PARTIELLE
DE LA PROMESSE DE CAUTION BANCAIRE
selon l'article 15 du cahier général des
charges**

Je soussigné, Receveur régional / Directeur financier communal ou représentant du propriétaire :

.....
déclare par la présente que la promesse de caution bancaire d'un montant total de :

.....euros
délivrée par (*organisme de cautionnement*)
.....

afin de garantir au profit de
(propriétaire).....l'offre de (*soumissionnaire*)
.....

lors de la vente de bois du (*date*)
à (*lieu*)

a été utilisée à concurrence d'un montant de €
soit (*en toutes lettres*) euros
frais et TVA compris

n'a pas été utilisée

Fait à, le

Le Receveur régional / Directeur financier communal

Le représentant du propriétaire

(signature)

(signature)

CAUTION BANCAIRE DEFINITIVE
selon l'article 16 du cahier général des charges

A Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal

Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal,

Par la présente, l'organisme de cautionnement (*nom et adresse de l'organisme de cautionnement*)
.....
.....
.....
a l'honneur de vous informer qu'il se porte caution solidaire, d'ordre et pour compte de (*nom et prénom du soumissionnaire*)
domicilié à (*adresse*)
.....
.....
à concurrence d'un montant total et maximum de € (1)
soit (*en toutes lettres*) euros,
laquelle somme garantit le paiement des coupes de bois sur le cantonnement de
.....
dont il a été déclaré adjudicataire pour le prix de €, frais et TVA compris,
lors de la vente qui s'est tenue
le (*date*)
à (*lieu*)

(1) : total des sommes dues par l'adjudicataire à un même propriétaire dans un même cantonnement, en ce compris les frais et la TVA

Il est entendu que le paiement devra s'effectuer selon le calendrier établi comme suit :

..... €	le	au plus tard
..... €	le	
..... €	le	

Tout appel à la caution devra nous parvenir dans les 45 jours suivant chaque échéance, par lettre recommandée à la poste. Passé ce délai, la garantie sera automatiquement réduite à concurrence du montant échu, sauf pour la tranche portant sur la dernière échéance dont la totalité ou une partie sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges, jusqu'à la réception de la décharge d'exploitation telle qu'organisée à l'article 32.

L'article 45 du cahier des charges prévoit également qu'une somme de euros (2) sera maintenue, à titre de caution pour la réparation de dégâts éventuels survenus sur la (les) coupe(s), le paiement des indemnités de prorogation des délais d'exploitation et les frais pour non exploitation, jusqu'à réception de la décharge d'exploitation, prévue à l'article 32 du cahier des charges, de tous les lots dont question et nous notifiée par l'agent forestier du ressort et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

(2) 20 % de la somme mentionnée ci-dessus en (1), plafonné à 6.000,00 €

Le soussigné renonce à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division, de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

Veillez agréer, Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal, nos salutations distinguées.

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

**PROCES-VERBAL D'ETAT DES LIEUX AVANT
EXPLOITATION**
*selon l'article 29 du cahier général des
charges*

Date	
Heure	
Je soussigné, responsable du triage : NOM PRENOM : GRADE (ACCOMPAGNE PAR)	
En présence de : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... NE LE A	
En sa qualité de : <input type="checkbox"/> adjudicataire du lot décrit ci-dessous <input type="checkbox"/> représentant dûment mandaté de l'adjudicataire et porteur d'une procuration	
Nous avons procédé au constat de l'état des lieux dans les compartiments n°..... de la forêt de située dans le cantonnement de sur le triage de qui constituent le lot n° de la vente du adjugé à	
Nous y avons fait ce jour, les constatations suivantes :	
1. <i>Etat des chemins empierrés et annexes</i>	
2. <i>Etat des chemins de terre et coupe-feu</i>	
3. <i>Etat du sol dans de la coupe (détail par compartiment)</i>	
4. <i>Etat des arbres réservés et éventuellement des arbres de place, notamment blessures au tronc ou aux racines</i>	
5. <i>Etat des cours d'eau et des berges</i>	
6. <i>Remarques diverses</i>	

En foi de quoi avons rédigé le présent constat, et avons remis le permis d'exploiter n°.....

Fait à, le, en double exemplaire.

L'adjudicataire ou son représentant

Le responsable du triage

(signature)

(signature)

REM : Le cas échéant, le formulaire de demande de dérogation pour le franchissement des cours d'eau, muni de son annexe préalablement complétée par les services compétents, est joint en annexe au présent procès-verbal.

**PROCURATION POUR L'ETABLISSEMENT DE L'ETAT DES
LIEUX
AVANT OU APRES EXPLOITATION
selon l'article 29 du cahier général des
charges**

Je soussigné, adjudicataire :

NOM PRENOM :

ADRESSE

.....

TEL GSM

N° DE TVA

En ma qualité de :

administrateur-délégué de l'entreprise

gérant de l'entreprise

entrepreneur indépendant

Je déclare que :

NOM PRENOM :

ADRESSE

.....

TEL GSM

me représente valablement pour l'établissement de l'état des lieux des coupes de bois :

avant exploitation

après exploitation

sur tout le territoire wallon, pendant la période du au

pour le lot de la vente du à

Fait à, le

L'adjudicataire,

(signature)

Cachet de l'entreprise :

**DEMANDE DE PROROGATION DES DELAIS
D'EXPLOITATION**
*selon l'article 31, §2 du cahier général
des charges*

Document à remettre à l'agent des forêts responsable du triage

<p>Je soussigné, adjudicataire du lot identifié ci-après :</p> NOM PRENOM : ADRESSE TEL GSM FAX (REPRESENTANT L'ENTREPRISE)								
<p>Je demande une prorogation relative aux compartiments n° de la forêt de située dans le cantonnement de sur le triage de qui constituent le lot n° de la vente du qui a été adjugé pour un prix total, hors frais, de :€</p>								
<p>Nature de la coupe : Permis d'exploiter délivré le : Échéance du délai d'exploitation initial : Volume initial de la coupe :m³ Volume restant sur pied :m³ Le cas échéant, surface non vidangée à la fin du délai initial: ha</p>								
<p>Je sollicite :</p> <table style="width: 100%;"><tr><td><input type="checkbox"/> une première prorogation</td><td><input type="checkbox"/> du délai d'abattage</td></tr><tr><td><input type="checkbox"/> une seconde prorogation</td><td><input type="checkbox"/> du délai de vidange</td></tr></table> <p>Pour une durée de :</p> <table style="width: 100%;"><tr><td><input type="checkbox"/> 1 trimestre</td><td><input type="checkbox"/> 2 trimestres</td><td><input type="checkbox"/> 3 trimestres</td><td><input type="checkbox"/> 4 trimestres</td></tr></table>	<input type="checkbox"/> une première prorogation	<input type="checkbox"/> du délai d'abattage	<input type="checkbox"/> une seconde prorogation	<input type="checkbox"/> du délai de vidange	<input type="checkbox"/> 1 trimestre	<input type="checkbox"/> 2 trimestres	<input type="checkbox"/> 3 trimestres	<input type="checkbox"/> 4 trimestres
<input type="checkbox"/> une première prorogation	<input type="checkbox"/> du délai d'abattage							
<input type="checkbox"/> une seconde prorogation	<input type="checkbox"/> du délai de vidange							
<input type="checkbox"/> 1 trimestre	<input type="checkbox"/> 2 trimestres	<input type="checkbox"/> 3 trimestres	<input type="checkbox"/> 4 trimestres					

Pour rappel, le calcul de l'indemnité d'abattage débute à l'expiration du délai d'abattage précisé au cahier des charges. L'indemnité est proportionnelle à la valeur des bois non coupés à l'expiration de ce délai, sur base du prix moyen du lot (à savoir le prix atteint lors de la vente, frais non compris, divisé par le volume du lot). Le taux est fixé à 1 % par trimestre de prorogation commencé, avec un minimum de 12,50 €. Le paiement de l'indemnité doit être effectué anticipativement au début de la prorogation. La prorogation ne sera effective que lorsque la preuve de paiement des indemnités sera fournie au Chef de Cantonnement, par l'adjudicataire ou par le Receveur régional / Directeur financier communal. Entre-temps, le permis d'exploiter est suspendu, sans report possible au delà du délai légal. Chaque prorogation peut être sollicitée pour des périodes de 1, 2, 3 ou 4 trimestres consécutifs, mais la prorogation ne pourra être renouvelée qu'une seule fois. Pour la 2^e année de prorogation, le taux est fixé à 2 % par trimestre. Pour les bois abattus mais non vidangés, une indemnité de vidange de 370,00 € par hectare et par année de retard s'ajoute à l'indemnité d'abattage.

Fait à, le

L'adjudicataire,

La présente demande de prorogation est confirmée au (date)
 refusée

Motivation :

Fait à, le

Le Directeur,

Suivi interne de la prorogation

CALCUL DES INDEMNITES

Abattage	Rappel du prix total de la vente, hors frais (*) : €	
	Date de fin d'abattage :	
	= Nombre de trimestres : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> x (*) x 1%	
	+ <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> x (*) x 2%	= €
Vidange	Rappel surface non vidangée (**): ha	
	Date de fin de vidange :	
	= Nombre d'années : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> x (**) x 370,00 €	= €
Total		= €

o Transmis au Chef de cantonnement

Avis favorable / défavorable

Motivation :

Date L'Agent des Forêts



o Transmis au Directeur

Pour information : l'exploitation du lot est terminée.

Date Le Chef de Cantonnement



o Transmis au Directeur

Avis favorable / défavorable pour la prorogation du délai d'abattage
Avis favorable / défavorable pour la prorogation du délai de vidange

Motivation :

Date Le Chef de Cantonnement



o Transmis au Chef de cantonnement

L'abattage / la vidange / l'exploitation du lot est terminée.
L'état des lieux après exploitation a été / n'a pas été réalisé (si réalisé, le joindre en annexe).

Date L'Agent des Forêts



o Transmis au responsable du triage

Pour information et demande de suivi de la prorogation

Date Le Chef de Cantonnement



o Décision du Directeur

La demande de prorogation est confirmée au
 refusée

Motivation :

Date Le Directeur

o Notification par le Chef de cantonnement

Décision envoyée à l'adjudicataire et au Receveur régional /
Directeur financier communal

Date Le Chef de Cantonnement



o Transmis au Chef de cantonnement

Pour information et notification de la décision à l'adjudicataire
et au Receveur régional / Directeur financier communal, par
copie de l'original

Date Le Directeur



**PROCES-VERBAL D'ETAT DES LIEUX APRES
EXPLOITATION
selon l'article 32 du cahier général des
charges**

Date	
Heure	
Je soussigné, responsable du triage :	
NOM	PRENOM :
GRADE	
(ACCOMPAGNE PAR))	
En présence de :	
NOM	PRENOM :
ADRESSE	
.....	
TEL.....	GSM.....
NE LE	A
En sa qualité de :	
<input type="checkbox"/> adjudicataire du lot décrit ci-dessous	
<input type="checkbox"/> représentant dûment mandaté de l'adjudicataire et porteur d'une procuration	
Nous avons procédé au constat de l'état des lieux dans les compartiments n°.....	
de la forêt de	
située dans le cantonnement de	
sur le triage de	
qui constitue le lot n° de la vente du	
adjudgé à	
Nous y avons fait ce jour, les constatations suivantes :	
1. Etat des chemins empierrés et annexes	
2. Etat des chemins de terre et coupe-feu	
3. Etat du sol dans de la coupe (détail par compartiment)	
4. Etat des arbres réservés et éventuellement des arbres de place, notamment blessures au tronc ou aux racines	
5. Etat des cours d'eau et des berges	
6. Remarques diverses	
Les travaux d'exploitation et de vidange et de remise en état éventuelle du parterre de la coupe ont été réalisés conformément au cahier des charges :	
<input type="checkbox"/> OUI → La présente vaut dès lors comme décharge d'exploitation.	
<input type="checkbox"/> NON	

En foi de quoi avons rédigé le présent constat.

Fait à, le, en double exemplaire.

L'adjudicataire ou son représentant

Le responsable du triage, pour le Chef de cantonnement

(signature)

(signature)

DECHARGE D'EXPLOITATION D'OFFICE
selon l'article 32 du cahier général des charges

Date	
Heure	
Je soussigné, chef de cantonnement à NOM PRENOM : GRADE accorde la décharge d'exploitation sans visite des lieux à : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... NE LE A en sa qualité d'adjudicataire du lot décrit ci-dessous.	
La présente décharge d'exploitation concerne les compartiments n° de la forêt de située dans le cantonnement de sur le triage de qui constituait le lot n° de la vente du adjudgé à	

Fait à, le, en double exemplaire.

Le chef de cantonnement

(signature)